



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 19 l) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Développement durable dans les régions montagneuses

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les montagnes, qui représentent 27 % des terres émergées de la planète, sont des écosystèmes clés qui fournissent à l'humanité des biens et services essentiels tels que l'eau, l'alimentation, la biodiversité et l'énergie. Cependant, les écosystèmes montagneux sont vulnérables face aux catastrophes naturelles, aux phénomènes climatiques et à l'utilisation non durable des ressources. Les montagnes abritent environ 1,1 milliard de personnes parmi les plus pauvres du monde. Ainsi, la moitié des habitants des zones rurales montagneuses sont en proie à l'insécurité alimentaire. Dans les hautes terres, l'accès aux services et aux infrastructures est plus faible qu'ailleurs. Les populations montagnardes sont particulièrement exposées aux risques naturels car elles dépendent fortement de l'agriculture (cultures vivrières, bétail, pêche, aquaculture et sylviculture), qui constitue leur principale source de revenus. Seuls ou combinés, ces facteurs rendent la vie dans les régions montagneuses de plus en plus difficile et font souvent partie des raisons qui poussent les gens à migrer. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il faut d'urgence trouver des moyens de subsistance nouveaux et durables et adopter des pratiques de nature à renforcer la résilience des personnes et de l'environnement dans les régions montagneuses. Le présent rapport contient un certain nombre de recommandations sur les mesures à prendre pour accélérer le développement durable dans les régions montagneuses.

* A/74/150.



A. Introduction

1. Le présent rapport du Secrétaire général, soumis en application de la résolution 71/234 de l'Assemblée générale, a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le secrétariat du Partenariat de la montagne en collaboration avec les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations.

2. Les acteurs s'intéressant à la question des montagnes ont donné suite au Programme de développement durable à l'horizon 2030 en adoptant des initiatives à tous les niveaux, qui sont décrites dans le présent rapport. La coopération sur les questions touchant les régions montagneuses s'intensifie et les contributions essentielles de ces régions à la vie sur Terre et au développement durable sont de mieux en mieux connues. Toutefois, la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sont le quotidien de millions de personnes vivant dans ces régions et restreignent les possibilités de développement, en particulier pour les jeunes. Face aux graves problèmes que représentent les effets néfastes des changements climatiques et les risques naturels, il est d'autant plus urgent d'y améliorer la résilience des personnes et des écosystèmes. Le présent rapport met en lumière six domaines étroitement liés sur lesquels l'action multipartite devrait se concentrer en priorité pour combler les lacunes, accélérer le développement durable dans les régions montagneuses et contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030.

B. Contexte et enjeux

3. Les montagnes sont des écosystèmes essentiels qui fournissent des biens et services à toute la planète et assurent la subsistance de très nombreuses personnes. Elles représentent 27 % des terres émergées du globe et abritent, selon des chiffres de 2017, environ 1,1 milliard de personnes, soit un peu moins de 15 % de la population mondiale¹. En outre, elles fournissent entre 60 et 80 % de l'eau douce sur Terre et renferment 25 % de la biodiversité terrestre².

4. Les écosystèmes montagneux sont particulièrement vulnérables à l'aggravation des effets néfastes des changements climatiques, des phénomènes météorologiques extrêmes, de la déforestation, de la dégradation des terres et des catastrophes naturelles, dont ils se rétablissent lentement. Le recul et la perte d'épaisseur des glaciers montagneux dans le monde perturbent le cycle de l'eau, ce qui a des effets de plus en plus marqués sur l'environnement et les moyens de subsistance dans les hautes et basses terres.

5. Au fil des siècles, les populations montagnardes ont créé des systèmes socioéconomiques très diversifiés pour protéger leurs moyens de subsistance des incertitudes liées à leur environnement difficile. Souvent riche en biodiversité et fondée sur un modèle de production familiale à petite échelle, l'agriculture de montagne a par définition un faible impact sur l'environnement. Les peuples autochtones et les communautés locales des régions montagneuses possèdent une masse de connaissances relatives aux espèces et aux pratiques traditionnelles qui pourrait contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et à la préservation de la biodiversité.

6. La pauvreté et l'insécurité alimentaire sont généralement plus fréquentes dans les régions montagneuses que dans les basses terres, ce qui conduit souvent les populations à émigrer. Quelque 340 millions de personnes vivant dans des zones montagneuses rurales de pays en développement, soit 55 % de la population montagnarde rurale totale, étaient considérées comme étant vulnérables à l'insécurité alimentaire en 2017. Ce

¹ Fabio Grita, *Key Drivers to the Vulnerability of Mountain Peoples to Food Insecurity. Preliminary Results* (à paraître).

² Thomas Kohler et al., *Green Economy and Institutions for Sustainable Mountain Development: From Rio 1992 to Rio 2012 and Beyond* (Direction suisse du développement et de la coopération, 2015). Disponible à l'adresse suivante : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:74186>.

chiffre a fortement augmenté depuis 2012, puisqu'on estimait alors le nombre de personnes se trouvant dans cette situation à environ 300 millions, soit 53 % de la population montagnarde rurale totale³. La vulnérabilité des populations vivant dans les régions montagneuses est le résultat de conditions environnementales difficiles conjuguées à un accès limité à des services de base tels que les transports, l'éducation, les soins de santé et les marchés.

C. Les montagnes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

7. Le Programme 2030 comprend les trois cibles ci-après, qui traitent directement du développement durable dans les régions montagneuses :

a) Cible 6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs ;

b) Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ;

c) Cible 15.4 : D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

8. Depuis 2016, de nombreuses études sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans les régions montagneuses montrent qu'il est nécessaire de désagréger les données et que le contexte local est important car les besoins, les priorités et les liens qui unissent les objectifs varient d'une région à l'autre. Il faut trouver des moyens pragmatiques d'évaluer les progrès réalisés en matière de développement durable dans les régions montagneuses et investir pour combler le manque de données. Les examens nationaux volontaires et les examens régionaux et mondiaux sont des outils efficaces qui permettent d'attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par les régions montagneuses et de mettre en lumière la contribution qu'elles peuvent apporter au développement durable en général et dans les zones de faible altitude voisines.

9. Afin de renforcer la sensibilisation et de recenser les domaines sur lesquels les efforts de développement des régions montagneuses devraient porter en priorité, le Partenariat de la montagne a adopté, à sa réunion mondiale de décembre 2017, un cadre d'action sur la mise en œuvre du Programme 2030 dans ces régions. Ses membres se sont engagés à examiner et à actualiser leurs politiques de développement pour y inclure des stratégies en faveur du développement durable dans les régions montagneuses, à examiner et à actualiser leurs politiques à l'appui du développement international afin d'y intégrer cette question et à sensibiliser les instances compétentes à l'importance de cette dernière. En Asie et Amérique latine, des mécanismes régionaux aident actuellement les pays membres du Partenariat de la montagne à intégrer les questions relatives aux montagnes à leurs programmes nationaux et à définir des domaines de coopération régionale au moyen d'ateliers, d'un examen des législations nationales, du suivi des objectifs de développement durable et d'un appui à la préparation des examens nationaux volontaires.

10. Lors d'une séance sur les montagnes, tenue le 15 mai 2018 à New York dans le cadre de la réunion du groupe d'experts sur l'objectif 15 organisée par le Département des affaires économiques et sociales, les participants ont souligné qu'il était nécessaire de favoriser les synergies entre secteurs, de privilégier des solutions adaptées aux

³ Fabio Grita, *Key Drivers to the Vulnerability of Mountain Peoples to Food Insecurity. Preliminary Results* (à paraître).

situations locales et de veiller à ce que les populations montagnardes soient associées à la prise des décisions relatives à l'objectif 15 dans le contexte du Programme 2030.

11. La manifestation parallèle organisée par Andorre sur le thème « Prendre la tête des efforts de développement durable dans les régions montagneuses » à l'occasion de la réunion de 2018 du forum politique de haut niveau pour le développement durable a mis en lumière le fait qu'il importait de stimuler le dialogue entre les populations montagnardes et les pouvoirs publics et de créer, au sein du Partenariat de la montagne, une coalition regroupant les principaux pays montagneux.

12. La cible 15.4 est la seule cible associée aux objectifs de développement durable qui porte uniquement sur les montagnes. La FAO est l'organisme responsable de l'indicateur 15.4.2, c'est-à-dire l'Indice de couvert végétal montagneux, dont le suivi est assuré par le secrétariat du Partenariat de la montagne et qui permet de surveiller l'évolution des écosystèmes montagneux et d'évaluer leur état de préservation et de santé. D'après les données de référence, établies en 2017, 76 % des zones montagneuses du monde étaient couvertes par une forme ou une autre de végétation – 41 % par des forêts, 29 % par des prairies ou de la brousse et 6 % par des terres cultivées⁴. La prochaine collecte de données est prévue pour 2020. L'indicateur doit encore être affiné au niveau national pour pouvoir orienter l'action que mènent les décideurs en vue d'atteindre la cible 15.4. Depuis décembre 2017, il a été demandé à tous les pays de valider leurs données et d'en améliorer la précision. Les principales difficultés rencontrées dans l'évaluation et la validation de l'Indice de couvert végétal montagneux sont notamment l'insuffisance des capacités techniques au niveau national et le manque de communication entre les référents chargés de l'objectif 15 et les ministères compétents. Des activités de renforcement des capacités sont actuellement menées pour y remédier.

Changements climatiques

13. La haute altitude et les pentes, entre autres caractéristiques, rendent les écosystèmes montagneux particulièrement sujets aux variations météorologiques et climatiques. L'évolution des conditions climatiques se traduit par des changements touchant la neige, les glaciers et le permafrost, ce qui rejait sur la disponibilité de l'eau et les écosystèmes et modifie les habitats. Des émissions élevées entraîneront une déglaciation à grande échelle. Même dans des scénarios de faibles émissions et de réchauffement limité à 1,5°C, environ 50 % de la glace de glacier existante pourrait disparaître dans certaines régions⁵. Par exemple, d'après les projections, les glaciers des hautes montagnes de l'Asie perdront 36 % de leur volume d'ici 2100 si les températures augmentent de 1,5°C⁶. La disparition de glaciers aura un impact direct sur la disponibilité des ressources en eau. En effet, le débit des cours d'eau augmentera dans un premier temps, puis diminuera à partir de 2060, ce qui entraînera des sécheresses.

14. La fonte précoce des neiges, la mutation des régimes de précipitations, les chutes de pluie sur la neige, la fonte du permafrost et la fonte accélérée des glaciers augmentent les risques d'inondations (y compris ceux de crues soudaines et de vidanges brutales de lac glaciaire), d'avalanches, d'éboulements, de chutes de blocs, d'effondrements de terrains en pente, d'embâcles dus à une crue glaciaire ou de phénomènes extrêmes.

15. Dans de nombreux endroits, les effets en cascade de ces changements aggravent les vulnérabilités existantes causées par la pauvreté, l'insuffisance des infrastructures, la dégradation de l'environnement, les problèmes de gouvernance et le manque de ressources. Les points de vue des régions montagneuses devraient être pleinement intégrés aux débats sur le développement durable dans le contexte des changements

⁴ Secrétariat du Partenariat de la montagne, « SDG Indicator 15.4.2 – Mountain Green Cover ». Disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/15.4.2/en/.

⁵ Initiative pour la recherche sur la montagne, « Mountain glaciers: vanishing sources of water and life ». Disponible à l'adresse suivante : www.mountainresearchinitiative.org/index.php/activities/communication-campaigns/vanishingglaciers.

⁶ Philippus Webster *et al.* (dir.), *The Hindu Kush Himalaya Assessment: Mountains, Climate Change, Sustainability and People* (Springer Nature Switzerland AG, Cham (Suisse), 2019).

climatiques et ces débats devraient mettre en avant non seulement les vulnérabilités inhérentes à ces régions mais également la résilience dont les populations et collectivités montagnardes font preuve face à ces difficultés⁷.

16. Dans le contexte du sixième cycle d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat étudie actuellement les effets des changements climatiques sur les régions montagneuses, leurs écosystèmes et leur population, lesquels seront abordés dans le chapitre consacré aux régions de haute montagne qui figurera dans le rapport spécial sur l'océan et la cryosphère face aux changements climatiques, à paraître en septembre 2019, et dans un document transversal sur les montagnes qui sera établi par le Groupe de travail II et présenté en 2021. Les travaux des auteurs sont dirigés par l'Initiative pour la recherche sur la montagne, un réseau international de recherche financé par l'Académie suisse des sciences naturelles et la Direction suisse du développement et de la coopération.

17. Dans sa décision historique sur l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (décision 4/CP.23)⁸, qu'elle a adoptée à sa vingt-troisième réunion, en 2017, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a officiellement reconnu le rôle des secteurs agricoles dans la lutte contre les changements climatiques. La FAO collabore étroitement avec le secrétariat de la Convention-cadre pour faire progresser l'Action commune et intensifier l'action climatique dans les secteurs agricoles, en organisant et facilitant des ateliers informels à l'intention des négociateurs, en fournissant les documents d'information et analyses nécessaires ainsi que d'autres supports de connaissances présentant un intérêt pour l'Action commune et en établissant des documents à l'intention du secrétariat de la Convention-cadre sur des sujets connexes.

18. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ses partenaires ont produit une série de rapports, intitulée « Mountain Adaptation Outlook Series ». Rappelant qu'il faut d'urgence protéger les écosystèmes montagneux et atténuer le risque que les phénomènes extrêmes font peser sur les humains, ces rapports présentent une évaluation de l'efficacité des politiques d'adaptation en vigueur dans différentes zones, à savoir les Carpates, l'Asie centrale, l'Afrique de l'Est, les Balkans occidentaux, la région de l'Hindou Kouch-Himalaya, le Caucase du Sud et les Andes tropicales. Ces travaux viennent enrichir les dialogues régionaux menés avec l'appui du Gouvernement autrichien.

19. Dans le cadre de deux projets fondamentaux, intitulés « The impact of glacier retreat in the Andes : international multidisciplinary network for adaptation strategies » (« Les effets du recul des glaciers dans les Andes : réseau multidisciplinaire international pour des stratégies d'adaptation ») et « Strengthening the resilience of Central Asian countries by enabling regional cooperation to assess high-altitude glacio-nival systems to develop integrated methods for sustainable development and adaptation to climate change » (« Renforcer la résilience des pays d'Asie centrale en favorisant la coopération régionale afin d'étudier les régimes nivo-glaciaires de haute altitude pour élaborer des méthodes intégrées à l'appui du développement durable et de l'adaptation aux changements climatiques »), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) aide les États Membres à répondre aux effets des changements climatiques en mettant une base de connaissances à leur disposition. Le Programme hydrologique international de l'UNESCO a présenté des publications clés et des recommandations en matière de politiques, indiquant notamment qu'il fallait appuyer davantage les décisions politiques fondées sur des données scientifiques et mettre en place une bonne gouvernance de l'eau⁹.

⁷ Ibid.

⁸ Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-troisième session, tenue à Bonn du 6 au 18 novembre 2017. Additif. Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-troisième session (FCCC/CP/2017/11/Add.1).

⁹ Tina Schoolmeester et Koen Verbist (dir.), *The Andean Glacier and Water Atlas: The Impact of Glacier Retreat on Water Resources* (UNESCO et centre GRID-Arendal, 2018) ; Paul Egan et Martin

20. Dans le cadre de son programme intitulé « Vanishing Treasures », le PNUE aide des espèces montagnardes vulnérables, telles que le tigre du Bengale dans la région de l'Hindou Kouch-Himalaya (Bhoutan), la panthère des neiges en Asie centrale (Kirghizistan et Tadjikistan) et le gorille de montagne dans la région des Virunga (Rwanda et Ouganda, en coopération avec le Partenariat pour la survie des grands singes), à s'adapter aux changements climatiques. Ce programme, financé par le Luxembourg, vise à créer des synergies entre l'adaptation aux changements climatiques et la préservation de la biodiversité en conjuguant l'amélioration de la capacité d'adaptation des écosystèmes montagneux avec le maintien des services rendus par ces écosystèmes, la protection des espèces montagnardes et la promotion de nouveaux moyens de subsistance pour les populations locales.

21. Le projet intitulé « Strengthening climate adaptation capacities in the South Caucasus » (« Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques dans le Caucase du Sud »), lancé en 2018 et financé par la Direction suisse du développement et de la coopération, vise à réduire la vulnérabilité des populations face aux risques naturels dus aux changements climatiques en renforçant la coopération régionale. Le principal partenaire est Sustainable Caucasus (réseau caucasien pour le développement durable des régions de montagne), qui agit en collaboration avec le centre GRID-Genève et les académies scientifiques et universités de la région du Caucase au sens large. En coopération avec le centre GRID-Arendal, le PNUE entend produire un deuxième rapport sur le Caucase, qui fera partie de la série « Mountain Adaptation Outlook Series ».

Approche paysagère dans les montagnes

22. L'adoption d'une approche intégrée, dans laquelle le paysage est géré selon un ensemble varié d'objectifs d'utilisation des terres, est indispensable pour préserver les services écosystémiques rendus par les montagnes et ainsi permettre le développement durable des régions d'altitude et le renforcement des moyens de subsistance des populations. Une telle approche passe par la participation de multiples parties prenantes et intègre les savoirs traditionnels et autochtones ainsi que l'innovation. Étant donné que les paysages montagneux sont souvent transfrontières, l'approche paysagère intégrée suppose souvent une collaboration qui dépasse les frontières nationales.

Gestion des bassins versants

23. La gestion résiliente des bassins versants est une approche intégrée qui tient compte des personnes, de leurs moyens de subsistance et de leurs interactions avec l'environnement. Dans les régions montagneuses, elle comprend des activités destinées à réduire le risque de catastrophe et à rendre les populations résilientes tout en garantissant la fourniture des services en amont et en aval. Cette approche, qui vise à renforcer le dialogue et les échanges entre les populations et les autorités, contribue à régler les problèmes liés au manque d'eau, aux changements climatiques, à l'appauvrissement de la biodiversité et à la sécurité alimentaire ainsi que les conflits concernant l'utilisation des ressources de façon coordonnée et efficace, ce qui aide les pays à atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable n^{os} 2, 6, 13 et 15.

24. La FAO met ses connaissances techniques sur la gestion résiliente des bassins versants à la disposition des gouvernements et des populations. Elle met au point des outils novateurs qui permettent à des acteurs spécialisés ou non d'appliquer les approches paysagère et fondée sur les risques, et notamment de tenir compte des interactions entre les forêts et l'eau, dans la prise de décisions et les plans de gestion. Parmi les outils les plus récents figurent un manuel et un cours de formation en ligne sur les bassins versants résilients, ainsi qu'un outil de suivi et un guide de facilitation sur les liens entre les forêts et l'eau.

Price (dir.), *Mountain Ecosystem Services and Climate Change: A Global Overview of Potential Threats and Strategies for Adaptation* (UNESCO, 2017).

25. Depuis 2015, le Maroc, la Suisse et la FAO prennent part à un projet de coopération sur la gestion intégrée et participative des bassins versants, à la faveur duquel des méthodes de gestion intégrée des terres ont été appliquées dans une région montagneuse du centre du Maroc et une collaboration institutionnelle efficace a été mise en place. Au niveau provincial, un accord sur des plans de gestion communs et la répartition des responsabilités liées à la mise en œuvre des activités a été conclu grâce au projet. Dans les collectivités, des coopératives locales ont été mises en contact avec des prestataires de services, des fournisseurs et d'autres agents à même de faciliter leurs activités rémunératrices. La gestion du risque a également été systématisée avec succès à toutes les étapes de la gestion intégrée des bassins versants, y compris la sélection des sites, les activités d'aménagement intégré et l'exécution des projets. En ce moment, les activités du projet consistent principalement à améliorer le contrôle de l'efficacité des mesures de réduction des risques.

Gestion durable des forêts et régénération des sols

26. Dans le cadre du programme national de boisement et de reboisement mis en œuvre par le Gouvernement libanais, la FAO exécute, en étroite collaboration avec le Ministère de l'agriculture, un projet quinquennal (2016-2021) sur la bonne adaptation des paysages forestiers dans les régions montagneuses. Le but est de planter des espèces forestières autochtones sur quelque 1 000 hectares ainsi que d'élaborer et d'exécuter des plans de gestion durable des forêts, afin de contribuer à rendre les forêts d'altitude libanaises plus résilientes face aux changements climatiques. Il s'agit avant tout de faire en sorte, grâce à des pratiques de gestion durables, que les forêts et les populations locales soient moins vulnérables aux feux de forêt, aux insectes nuisibles et aux maladies. Des projets et des activités de renforcement des capacités au niveau local permettront d'améliorer la résilience des populations locales face aux changements climatiques.

27. Le Mécanisme de restauration du paysage forestier est une initiative internationale que la FAO mène dans sept pays. Son but est de contribuer, pour une part importante, à l'intensification et au suivi des activités de régénération du paysage forestier et à la communication d'informations y relatives, au niveau souhaité, afin de relever le Défi de Bonn et d'atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, en particulier l'objectif 15. De 2016 à 2018, par exemple, le Mécanisme a permis d'appuyer des dispositifs libanais de régénération novateurs pour lutter contre la dégradation des zones montagneuses et développer les moyens de subsistance locaux. On s'est ainsi attaché à remettre en état les terrasses agricoles abandonnées de zones pilotes et à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement fondées sur les principes de l'agroécologie.

28. Il est essentiel de gérer durablement les terres si l'on veut préserver les ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations montagnardes, l'objectif étant de parvenir, grâce au développement durable, à un monde neutre en matière de dégradation des terres. Au Kirghizistan, l'Institute of Sustainable Development Strategy aide les populations locales à renouer avec les pratiques traditionnelles de gestion des pâturages pour régénérer les terres dégradées. Il a mis en place des stratégies de conservation ancrées au niveau local afin de consolider les initiatives en la matière qui s'inspirent du savoir écologique traditionnel. C'est ainsi que les coutumes traditionnelles de migration temporaire vers des pâturages éloignés et de conservation des terres pastorales ont été réintroduites. Sur le long terme, l'adoption de stratégies collaboratives visant à conserver ces terres à l'aide des connaissances traditionnelles permet d'améliorer la qualité de vie de leurs utilisateurs et de préserver et valoriser les ressources foncières.

Préservation de la diversité biologique

29. La moitié des hauts lieux de diversité biologique se trouvent en montagne. Sur les 20 espèces végétales qui fournissent 80 % de l'alimentation mondiale, 6 – maïs, pomme-de-terre, orge, sorgho, tomate et pomme – sont originaires des montagnes. Du fait de leur isolement biogéographique, les biomes montagneux abritent de nombreuses

espèces endémiques, ce qui ajoute au caractère exceptionnel de la diversité biologique des montagnes¹⁰.

30. Le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes tient à jour un portail consacré aux montagnes¹¹, qui dresse un état des lieux de la diversité biologique d'un millier de chaînes de montagnes à travers le monde. Il mène aussi une initiative visant à évaluer les possibilités de promouvoir la diversité biologique dans le cadre du développement durable aux niveaux mondial et local et au niveau national dans l'État plurinational de Bolivie, au Népal et en République-Unie de Tanzanie.

Réduction des risques de catastrophe

31. Les changements climatiques et autres changements survenant à l'échelle planétaire se traduisent, en montagne, par une augmentation de la fréquence des catastrophes. Le nombre de glissements de terrain mortels dans le monde a augmenté, principalement dans les pays asiatiques, une grande partie d'entre eux ayant lieu le long de l'arc himalayen ainsi qu'en Chine, en Indonésie et aux Philippines. De plus en plus de glissements de terrain sont causés par l'activité humaine et exacerbés par des pratiques non viables telles qu'une planification ou une exécution mal conçues des projets de construction et des activités illégales d'exploitation minière ou de déblayage¹². Qu'elles résultent des changements climatiques ou de l'activité humaine, un nombre croissant de menaces planent sur l'environnement et perturbent l'économie des populations montagnardes et des millions de personnes qui dépendent de l'eau, du bois et d'autres ressources que fournissent les montagnes. Comme indiqué dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), « [i]l faut d'urgence prévoir, planifier et réduire les risques de catastrophe pour mieux protéger les êtres humains, les collectivités et les pays, leurs moyens de subsistance, leur santé, leur patrimoine culturel, leurs biens socioéconomiques et leurs écosystèmes, et améliorer ainsi leur résilience ».

32. Publié par le secrétariat permanent de la Convention alpine en 2019, le septième rapport sur l'état des Alpes, consacré à la gouvernance des risques naturels, souligne la nécessité de mettre en place des systèmes de gestion des risques axés sur les parties prenantes, auxquels toutes les personnes concernées peuvent prendre part, où les responsabilités sont partagées et qui comportent différents secteurs et niveaux administratifs.

Économies et moyens de subsistance en montagne

Agriculture familiale

33. Les populations de montagne figurent parmi les plus pauvres du monde ; souvent marginalisées, elles se retrouvent laissées pour compte, au profit des zones de faible altitude, au moment de la planification du développement et de la prestation de services. En montagne, l'agriculture familiale prédomine et joue un rôle essentiel s'agissant d'assurer la sécurité alimentaire des ménages, de façonner les paysages et de conserver les ressources naturelles et la biodiversité agricole. Les populations qui la pratiquent, en particulier les peuples autochtones, sont les gardiens des valeurs et du patrimoine spirituels et culturels ainsi que des connaissances propres à chaque site. En proclamant la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), l'ONU a voulu encourager l'adoption de politiques nationales qui favorisent l'occupation des terres en toute sécurité, donnent accès à des ressources, autonomisent les femmes et les groupes vulnérables et incitent les jeunes à rester dans les régions montagneuses.

34. Le Mécanisme forêts et paysans aide les organisations de producteurs forestiers et agricoles (petits exploitants, groupes de femmes rurales, communautés locales et

¹⁰ FAO, *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO, Rome, 2019).

¹¹ Voir www.mountainbiodiversity.org.

¹² Melanie Froude et Dave Petley, "Global fatal landslide occurrence from 2004 to 2016", *Natural Hazards and Earth System Sciences*, vol. 18, numéro 8 (août 2018).

institutions de peuples autochtones) à accroître leurs capacités techniques et commerciales pour s'adapter aux changements climatiques et améliorer leur sécurité alimentaire. Il collabore aussi avec les pouvoirs publics pour mettre au point des politiques et des dispositifs transversaux qui tiennent compte des contributions des populations rurales. Il s'agit d'un partenariat entre la FAO, l'Institut international pour l'environnement et le développement, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et AgriCord. Les pays montagneux qui y participent sont, notamment, l'État plurinational de Bolivie, la Gambie, le Guatemala, le Libéria, le Kenya, le Myanmar, le Népal, le Nicaragua, le Viet Nam et la Zambie.

Durabilité des systèmes alimentaires dans le cadre de l'agriculture de montagne

35. La durabilité des pratiques de production et la conservation de la biodiversité agricole dans les zones montagneuses garantissent des régimes alimentaires diversifiés et de qualité, procurent des revenus aux petits exploitants et contribuent à conserver et à restaurer les écosystèmes (objectifs de développement durable n° 1, 2, 3, 8, 12, 13 et 15). En montagne, les paysans s'attachent à préserver un grand nombre de variétés cultivées, parmi les plus rares, dans des agroécosystèmes fonctionnels caractérisés par une biodiversité ; toutefois, l'âpreté des conditions environnementales et les effets des changements climatiques les poussent de plus en plus à modifier leurs techniques agricoles traditionnelles.

36. Méthode consistant à appliquer l'écologie au système de production agricole, l'agroécologie vise à répondre aux besoins des générations futures en ne laissant personne de côté. L'objectif est de transformer les systèmes alimentaires et agricoles, de s'attaquer aux causes profondes des problèmes et de proposer des solutions globales à long terme en acquérant de nouvelles connaissances de manière collaborative, en échangeant des informations et en innovant, y compris en utilisant les connaissances locales, traditionnelles et pratiques et les connaissances des peuples autochtones dans divers domaines scientifiques¹³. Les exploitants familiaux, notamment les petits propriétaires, les autochtones, les paysans de montagne et les éleveurs sont au cœur de l'agroécologie. En Chine, la province de Yunnan constitue un exemple de système d'exploitation agroécologique en montagne : les Hani y cultivent du riz sur des terrasses construites sur des pentes ardues, sans réserve d'eau, depuis plus de 1 300 ans. Dans l'écosystème Páramo, en Colombie, un projet d'agroécologie mené par la Faculté des sciences agraires de l'Université nationale de Colombie a associé des paysans, des universités, des restaurants et des établissements de formation culinaire pour gérer la production écologique et améliorer la chaîne de valorisation de variétés de pommes-de-terre autochtones.

37. L'initiative des produits du Partenariat de la montagne contribue à développer les économies locales de montagne en renforçant les chaînes de valorisation et en mettant en place un label pour les petits producteurs de montagne. Conçue en collaboration avec l'organisation Slow Food, elle vise à promouvoir les systèmes alimentaires durables, à conserver la biodiversité agricole et à favoriser l'innovation dans les zones montagneuses, apportant ainsi une valeur ajoutée aux systèmes d'exploitation traditionnels. Jusqu'à présent, elle a profité à quelque 10 000 paysans dans sept pays, dont 6 000 femmes. Pour certains des 17 produits de montagne concernés, elle a entraîné une augmentation de 25 % du prix de vente et de 40 % de la production¹⁴. La prochaine étape se déroulera dans le cadre d'un partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement et consistera à étendre l'initiative à quatre autres pays, avec le concours du Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial. Le secrétariat du Partenariat de la montagne mène aussi, en collaboration avec Slow Food et le Ministère du tourisme philippin, un projet pilote visant à faire des

¹³ FAO, *Le travail de la FAO au service de l'agroécologie : vers la réalisation des ODD* (Rome, 2018).

¹⁴ Partenariat de la montagne, « Mountain Partnership Product Initiative ». Disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/mountain-partnership/our-work/regionalcooperation/climate-change-and-mountain-forests/mountain-partnership-products-initiative/en/ (en anglais seulement).

systèmes alimentaires viables un moteur du tourisme durable dans les régions montagneuses.

38. Afin de promouvoir l'agriculture biologique en montagne, le Partenariat de la montagne s'attache à mettre en place un système participatif mondial de garanties et a créé le premier réseau international de ce type, en collaboration avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM). Les participants à l'initiative des produits du Partenariat de la montagne se sont engagés à mettre en place un système participatif de garanties spécialement conçu pour promouvoir, partout dans le monde, les pratiques agricoles durables dans les montagnes en adoptant un ensemble de directives et de normes concernant les systèmes d'agriculture biologique en montagne ainsi que des critères sur le commerce équitable.

Migrations et urbanisation

39. Bien que les schémas de migration varient d'une situation à l'autre, l'exode rural des jeunes est, lui, invariablement important dans les zones montagneuses. La plupart des migrants étant des hommes adultes, ce phénomène a des incidences sur les moyens de subsistance des personnes âgées et des femmes, qui n'ont souvent d'autre choix que de rester, pour s'occuper des exploitations. La marginalisation socioéconomique, la grande vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, les effets de plus en plus nombreux des changements climatiques et des catastrophes naturelles ainsi que la dégradation générale de l'environnement sont autant de facteurs qui expliquent l'exode rural¹⁵. En 2017, sur les 20 pays où la part des envois de fonds dans le PIB était la plus élevée, la moitié étaient des pays où les montagnes occupent plus de 50 % du territoire. Au Kirghizistan, au Tadjikistan et au Népal, par exemple, les envois de fonds représentent respectivement 33 %, 31 % et 28 % du PIB. C'est pourquoi, les politiques élaborées devraient tenir compte des conséquences que les migrations – internes et internationales – peuvent avoir sur les sociétés montagnardes.

Protection sociale et emploi en milieu rural

40. En montagne, les populations n'ont souvent pas accès à des services essentiels, notamment en ce qui concerne la protection sociale, étant donné qu'elles habitent dans des lieux isolés, difficiles et éloignés des centres urbains. Différentes actions sont menées pour y remédier. Par exemple, le Gouvernement mongol s'emploie à étendre la protection sociale aux populations rurales avec le concours de l'Organisation internationale du Travail¹⁶. Pour sa part, la FAO s'attache à cerner et surmonter les problèmes qui se posent s'agissant de proposer une protection sociale dans les zones rurales, y compris les régions montagneuses, à l'échelle mondiale. Les zones de montagne pâtiennent également de la dépopulation et de l'hémorragie de compétences ; de par leurs caractéristiques géographiques, elles se retrouvent d'autant plus isolées, risquant par là même de souffrir d'un ralentissement de l'activité économique et d'une raréfaction des débouchés professionnels. Face à ces problèmes, la FAO joue un rôle important en menant des activités sur le travail décent en milieu rural et aide les pouvoirs publics à élaborer et appliquer des mesures concrètes de nature à sauver des emplois dans les zones rurales, en particulier pour les jeunes.

Égalité des genres

41. Dans les zones de montagne, les femmes jouent un rôle clef dans la protection de l'environnement et le développement économique et social. Elles sont souvent responsables au premier chef de la gestion des ressources naturelles, de la production agricole et du bien-être et de la survie des familles qui y sont établies. Toutefois, des normes et pratiques sociales discriminatoires les empêchent de participer au

¹⁵ Felicitas Bachmann et autres (dir.), *Migration and Sustainable Mountain Development: Turning Challenges into Opportunities*, Berne (Suisse), 2019.

¹⁶ Organisation internationale du Travail (OIT), « Mongolia: Report to the government. Extending old-age pension coverage to herders, the self-employed, informal sector workers and other non-covered working groups », Genève (Suisse), 2013.

développement économique en limitant leur accès aux ressources productives, aux biens, aux services et aux mécanismes décisionnels. Les femmes effectuent, de surcroît, une part largement disproportionnée du travail domestique non rémunéré.

42. À la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies en mars 2018, l'organisation Utah International Mountain Forum a contribué à sensibiliser l'opinion, au niveau mondial, aux problèmes que rencontrent les femmes vivant en montagne. À cette même occasion, l'Académie russe des sciences naturelles, The Mountain Institute et Utah China Friendship Improvement Sharing Hands Development and Commerce, qui sont tous membres du Partenariat de la montagne, ont présenté une déclaration commune.

Peuples autochtones et populations locales

43. Les stratégies relatives aux moyens de subsistance, les systèmes alimentaires et l'identité culturelle des populations et des peuples autochtones montagnards sont étroitement liés à leur environnement. La perpétuation des connaissances traditionnelles, notamment celles liées aux systèmes alimentaires durables, aux pratiques alimentaires et aux modèles de gestion des terres, est essentielle aux montagnards et constitue un principe fondamental de l'évolution et de l'adaptation à l'échelle locale des stratégies relatives aux moyens de subsistance, comme le système de culture waru dans les Andes, qui aide à protéger les cultures du gel, la culture itinérante ou le pastoralisme transhumant. Les peuples autochtones sont les gardiens des montagnes dans lesquelles ils vivent, mais ils sont aussi les premiers à pâtir des effets des changements climatiques et autres changements survenant à l'échelle planétaire, du développement non durable et d'autres activités destructrices à l'œuvre dans les montagnes et les bassins versants, partout dans le monde.

44. Dans le cadre du Programme 2030 et de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), la FAO a réalisé, avec Biodiversity International et d'autres organisations internationales et locales, une étude tendant à déterminer les caractéristiques des systèmes alimentaires autochtones dans le monde entier, y compris dans trois zones montagneuses de l'Inde et du Kirghizistan. Les résultats ont été présentés à l'occasion du Séminaire d'experts de haut niveau sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones, tenu en novembre 2018 au siège de la FAO. Animée par le Partenariat de la montagne, la séance consacrée aux systèmes alimentaires de montagne a permis de souligner qu'il fallait faire une place aux connaissances traditionnelles dans les systèmes éducatifs étatiques, faire en sorte que les populations montagnardes soient mieux organisées, élaborer une stratégie commerciale spéciale pour les produits issus des montagnes, et conserver les forêts d'altitude, qui sont au cœur des systèmes alimentaires de montagne.

45. En 2018, le secrétariat du Partenariat de la montagne a publié une carte des peuples autochtones et des populations locales vivant dans des zones montagneuses¹⁷, qui permet de visualiser les chaînes de montagnes habitées et de présenter des informations complémentaires concernant leurs cultures et systèmes alimentaires. Reliée à une base de données, cette carte est un répertoire évolutif, à l'échelle mondiale, des connaissances partagées et des pratiques optimales relatives aux populations autochtones montagnardes. Les deux sources les plus importantes ayant servi à l'établir sont le portail relatif à la montagne mis en place par le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes et par Map of Life¹⁸, qui fournit les polygones permettant de définir les chaînes de montagne du monde entier, et la plateforme LandMark, où l'on trouve de nombreuses informations fiables sur la localisation des territoires autochtones.

¹⁷ Partenariat de la montagne, "Indigenous peoples and local communities living in mountain areas map" (2019). Disponible à l'adresse suivante : <http://hqfao.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=561ae08b8526458ab9711ca5011dadbd> (en anglais uniquement).

¹⁸ Voir www.landmarkmap.org.

Enseignement et recherche

46. Depuis 2008, plus de 350 fonctionnaires et salariés d'organisations non gouvernementales du monde entier, qui occupent des postes intermédiaires, ont été formés dans le cadre du Programme international de recherche et de formation sur la gestion durable des régions de montagne, organisé par le secrétariat du Partenariat de la montagne. En 2017, cette formation était axée sur les questions environnementales et économiques et visait à améliorer la viabilité des montagnes ; en 2018, elle portait sur la bioéconomie des montagnes partout dans le monde. En 2019, elle abordera le renforcement de la résilience des montagnes sous l'angle des paysages. Les principaux partenaires sont la ville d'Ormea, l'Université de Turin et l'Université de Tuscia, toutes situées en Italie.

47. En 2018, l'Université Sapienza de Rome, Bioversity International et le secrétariat du Partenariat de la montagne ont inauguré une formation annuelle de courte durée sur la biodiversité agricole dans le cadre des changements climatiques. Cette formation était axée sur la viabilité de la production, la fragilité des écosystèmes et la résilience face aux changements survenant à l'échelle planétaire. De niveau universitaire, elle soulignait l'importance de la diversité biologique dans l'agriculture, en particulier dans les zones de montagne.

48. Créé par le PNUE, en collaboration avec l'Université de Genève, le Réseau scientifique pour les régions de montagne du Caucase a organisé, en 2016, la première édition du Forum sur les montagnes du Caucase, à Tbilissi, et tiendra la deuxième édition du 30 octobre au 2 novembre 2019. Par ailleurs, le PNUE s'associe à de grands établissements de recherche dans le cadre du projet « Ecopotential », dont le but est d'encourager le recours aux activités d'observation de la Terre aux fins de la gestion des écosystèmes des zones de montagne protégées en Europe, comme le parc national Gran Paradiso (Italie), le parc national Kalkalpen (Autriche) et la Sierra Nevada (Espagne). Ce projet reçoit des fonds d'Horizon 2020, le plus vaste programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne, et est dirigé par le Conseil national de la recherche italien.

49. Les Andes sont mises à rude épreuve en raison de l'activité humaine (85 millions de personnes) et des changements climatiques et environnementaux qui se produisent à l'échelle de la planète, comme le recul et la disparition des glaciers tropicaux¹⁹. Récemment élaboré dans le cadre du projet Global Energy and Water Exchanges, le programme de recherche sur l'hydroclimat dans les Andes (ANDEX) vise à permettre de comprendre, de modéliser et de prévoir les dynamiques des cycles hydrologique et énergétique de la cordillère des Andes en République bolivarienne du Venezuela, en Colombie, en Équateur, au Pérou, dans l'État plurinational de Bolivie, au Chili et en Argentine.

Tourisme de montagne

50. Si le tourisme peut créer de la richesse dans les régions montagneuses, il dépend, pour être durable, de la préservation des ressources naturelles et de la participation des populations locales. Dans ce secteur, il faut que les entrepreneurs comprennent combien les écosystèmes montagneux sont fragiles et s'engagent à préserver les paysages intacts et l'environnement sain qui les rendent attrayants pour les touristes.

51. L'Organisation mondiale du tourisme a organisé la troisième Conférence eurasiatique des stations de montagne, sur le thème des stratégies innovantes à l'appui du développement durable du tourisme de montagne, à Tbilissi en avril 2017, et la quatrième Conférence eurasiatique du tourisme de montagne, consacrée à l'avenir du tourisme de montagne, à Berchtesgaden (Allemagne) en mars 2019. En 2017, les discussions ont porté sur la capacité du tourisme de montagne de stimuler le développement économique et de promouvoir la protection de l'environnement. En

¹⁹ Germán Poveda et René Garreaud, "ANDEX: a hydroclimate research program for the Andes and a prospective GEWEX regional hydroclimate project" (2018).

2019, les participants ont débattu de la durabilité, de la numérisation et de la mobilité, de la diversification des destinations de montagne dans des secteurs tels que la culture, la santé et les sports, et de la nécessité urgente d'investir dans des infrastructures durables et d'innover au niveau des produits et de la commercialisation.

52. L'Union internationale des associations d'alpinisme, qui regroupe plus de 3 millions d'alpinistes et de grimpeurs dans le monde, a sensibilisé l'opinion à la question de la durabilité des sports et loisirs de montagne grâce à des projets phares, tels que la campagne « Respect the Mountains » et le prix « Mountain Protection Award ». En 2017, la Commission de la protection des montagnes de l'Union a signé un mémorandum d'accord avec la Commission de l'environnement de l'Union internationale des associations de guides de montagne afin d'organiser des activités de formation et d'éducation et de formuler des principes directeurs sur la durabilité environnementale à l'intention des associations membres et du monde de l'alpinisme. Les projets liés à ces principes, menés en collaboration avec l'Initiative pour la recherche sur la montagne et le PNUE, visent à concrétiser l'objectif de développement durable n° 12 (Établir des modes de consommation et de production durables).

53. Dans le cadre du projet « Emeritus » sur la gestion de l'environnement au service de l'agrotourisme dans les régions montagneuses, l'Université de Turin crée un outil, fondé sur des systèmes de gestion de l'environnement, destiné à stimuler le développement territorial des vallées montagneuses marginales et à intégrer les chaînes de valeur agricoles et touristiques. Ce projet, mené dans une vallée du nord-ouest des Alpes italiennes avec la participation des collectivités locales et de partenaires privés, a pour but d'encourager l'innovation sociale.

Gestion des déchets

54. La hausse du nombre de visiteurs dans les zones montagneuses prisées, l'intensification de l'étalement urbain, l'augmentation de la consommation, les activités d'extraction passées et présentes et les rejets sauvages ne font qu'exacerber le problème des déchets solides dans beaucoup de régions de montagne. D'après les estimations, après 60 ans d'expéditions, 140 000 kg de déchets solides se retrouvent dans la région de l'Everest²⁰. Dans les zones montagneuses, l'escarpement, l'isolement, la situation socioéconomique et la vulnérabilité aux risques naturels rendent la gestion des déchets plus compliquée que dans les zones de faible altitude. Le fait que les déchets ne soient pas correctement traités ou éliminés dans les régions de montagne fait peser un risque sur les écosystèmes et la santé humaine non seulement dans ces régions, mais également dans les zones situées en aval. La publication intitulée « Waste Management Outlook for Mountain Regions : Sources and Solutions » (« Perspectives de la gestion des déchets dans les régions montagneuses : sources et solutions »)²¹ décrit les difficultés rencontrées s'agissant d'assurer une bonne gestion des déchets dans les régions de montagne et les propositions faites pour y remédier.

Gouvernance

55. Des institutions efficaces, responsables et inclusives sont indispensables pour définir des plans stratégiques, élaborer des politiques et des lois justes et mettre en œuvre des projets de développement durable dans les régions montagneuses. Le secrétariat du Partenariat de la montagne aide les pays et les membres à se doter de cadres relatifs aux politiques et à la réglementation, à prendre systématiquement en compte les régions montagneuses dans les lois nationales et à promouvoir la création de comités nationaux de la montagne.

²⁰ Voir www.unenvironment.org/pt-br/node/20689.

²¹ Björn Alftan *et al.*, *Waste Management Outlook for Mountain Regions: Sources and Solutions*, PNUE (Nairobi), GRID-Arendal (Norvège) et Association internationale pour la gestion des déchets solides (Vienne), 2016.

Politiques et législation

56. Afin de stimuler le développement durable dans les régions rurales et montagneuses, le Gouvernement suisse a formulé, en 2015, sa première politique relative à ces régions ; désormais entrée en application, elle vise à mieux coordonner les différentes politiques publiques sectorielles intéressant ces régions, y compris les politiques agricoles, environnementales et régionales, et à les mettre au service d'une philosophie commune.

57. Lors de la onzième Convention européenne sur la montagne, tenue en 2018, la Roumanie a adopté la Loi sur la montagne, qui est le fruit de 15 ans d'efforts déployés pour donner un meilleur avenir aux régions montagneuses. Cette loi encadre des modèles de développement durable et inclusif dans les régions montagneuses, qui permettent de mettre en valeur les ressources naturelles et humaines, d'y améliorer le niveau de vie, de stabiliser la population, de préserver l'identité culturelle, de renforcer la puissance économique aux niveaux local et national et de protéger l'environnement.

Comités nationaux de la montagne

58. Dans de nombreux pays, les comités nationaux sont le seul mécanisme chargé de promouvoir le développement durable dans les régions montagneuses. Leur composition multidisciplinaire leur permet d'assurer le développement durable de ces régions selon une approche intégrée en facilitant la définition des priorités, l'adaptation des solutions aux besoins locaux et la participation des populations locales à la prise de décisions. Durant l'Année internationale de la montagne, en 2002, 78 comités nationaux ont été formés dans le monde pour animer les célébrations tenues dans ce contexte et favoriser l'adoption des mesures voulues. Depuis, nombre d'entre eux sont devenus des organes permanents, comme c'est le cas en Argentine, au Chili et en Roumanie.

59. En Argentine, le Comité du développement durable des régions montagneuses est un mécanisme institutionnel qui stimule le dialogue et une coordination à plusieurs niveaux, à l'appui d'une gestion durable des écosystèmes montagneux. Il se donne pour objectif de contribuer au renforcement institutionnel des acteurs participant au développement des régions de montagne en diffusant des informations et en créant des réseaux. Ainsi, il a formé des experts des provinces de Jujuy, La Rioja et Catamarca, dans le nord-ouest du pays, à l'utilisation de logiciels de cartographie et d'images-satellite dans le contexte des recherches sur la montagne et de la préservation de la biodiversité.

60. En 2016, lors de l'élaboration de sa politique nationale sur le développement durable des régions montagneuses – question d'une importance cruciale pour le pays et sa population –, le Chili a lancé une consultation publique dans l'optique d'associer les citoyens à la définition des priorités du Gouvernement. Cette consultation, qui a permis de recueillir plus de 3 000 observations, a été l'un des exercices d'élaboration de politiques publiques les plus participatifs de l'histoire. Grâce à ces informations, les 15 organismes publics dont est composé le Comité national de la montagne créé en 2007 et doté d'un statut officiel en 2014, ont formulé une politique nationale de la montagne, qui sera bientôt approuvée par le Conseil des ministres chargés de la durabilité.

61. L'Italie a pleinement intégré, dans ses politiques de coopération pour le développement, une priorité concernant les régions montagneuses se fondant sur les concepts de justice mondiale, de développement, de droits de l'homme et de sécurité. Le pays est conscient que l'extrême fragilité des montagnes est négligée alors qu'elle constitue l'une des principales menaces qui pèsent sur l'équilibre de la planète puisque les montagnes jouent un rôle important en fournissant des services écosystémiques, économiques et cultures non seulement aux collectivités montagnardes, mais aussi aux zones de basse altitude densément peuplées. Au vu de l'efficacité prouvée des politiques visant à permettre aux populations montagnardes d'exercer leur droit de continuer à vivre sur leurs terres d'origine, l'Italie a mené de nombreuses activités de sensibilisation et d'appui. Elle soutient l'initiative des produits du Partenariat de la montagne, qui vise à favoriser la formation de revenu grâce à la production locale.

Partenariats, coopération transfrontières et conventions

62. Au sein du système des Nations Unies, le Partenariat de la montagne est la seule alliance de partenaires volontaires déterminés à améliorer les conditions de vie des habitants des régions montagneuses et à protéger les environnements montagneux du monde entier. Fondé en 2002, il cherche à régler les problèmes des régions montagneuses en mettant à profit la richesse et la diversité des ressources, des connaissances, de l'information et des compétences dont disposent ses membres. En avril 2019, il comptait 363 membres, dont des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des groupes issus de la société civile, qui s'emploient à accroître, partout dans le monde, l'attention, la mobilisation, l'engagement et les investissements publics et privés en faveur du développement durable dans les régions montagneuses.

63. La Coalition pour les écosystèmes fragiles, une nouvelle alliance mondiale conclue entre le Partenariat de la montagne et le Partenariat insulaire mondial pour protéger les écosystèmes fragiles que sont les montagnes et les îles et promouvoir le développement durable pour les communautés vulnérables qui y vivent, a été présenté, en 2017, à la cinquième réunion mondiale du Partenariat de la montagne. Dans son document stratégique pour la période 2018-2020, la Coalition se définit comme un mécanisme ayant pour but d'appeler l'attention du monde sur les écosystèmes fragiles, selon une approche commune fondée sur des engagements concrets, afin d'accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030.

64. À sa cinquième réunion, en octobre 2017, la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates a donné lieu à l'adoption d'un nouvel article sur les changements climatiques, dans lequel elle se dit consciente de certains problèmes en la matière et définit un mandat clair pour l'adoption des mesures d'adaptation et d'atténuation dont a besoin la région. Elle a également débouché sur l'adoption du Protocole sur l'agriculture et le développement rural durables ; le Protocole sur le transport durable est entré en vigueur en 2019.

65. En fonction des priorités définies en matière d'adaptation aux changements climatiques et recensées dans le recueil de rapports « Mountain Adaptation Outlook Series » et dans les programmes stratégiques sur la question, le PNUE et ses partenaires continuent de contribuer aux processus politiques dans les cadres pertinents et de promouvoir les échanges interrégionaux de connaissances et de pratiques optimales, notamment de solutions issues des régions montagneuses. Pour maintenir l'élan et obtenir l'adhésion des régions et pays concernés, il est essentiel d'ancrer ces efforts dans les activités de cadres institutionnels compétents, tels que la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Initiative régionale pour les zones humides des hauts plateaux andins et la Commission interétatique pour le développement durable.

66. À la quinzième réunion de la Conférence alpine, tenue à Innsbruck (Autriche) en avril 2019, les parties à la Convention alpine ont adopté le Système alpin d'objectifs climat 2050, qui définit des cibles à l'intention de 12 secteurs, l'objectif étant de rendre les Alpes climatiquement neutres et résilientes face aux changements climatiques à l'horizon 2050. Ce système d'objectifs, conçu pour permettre l'application de mesures concrètes mettant à profit les spécificités régionales des Alpes, y compris leur riche patrimoine naturel et culturel, concilie l'atténuation et l'adaptation avec la coopération transnationale et les potentiels avantages mutuels.

67. Depuis 2010, l'Observatoire pyrénéen du changement climatique, créé par la Communauté de travail des Pyrénées, s'emploie à analyser la vulnérabilité aux changements climatiques des différentes populations et des secteurs naturels, économiques et sociaux de toute la région transfrontalière des Pyrénées en définissant des méthodes appropriées et en adoptant une démarche collaborative. Dans un rapport de 2018, qui contient des renseignements détaillés sur les effets des changements climatiques dans la région, la Communauté de travail des Pyrénées présente des données factuelles destinées à orienter les politiques concernant les moyens de s'adapter le plus

efficacement possible aux changements climatiques, d'exploiter les nouvelles options et de développer au maximum les synergies avec les autres politiques sectorielles²².

68. Dans le cadre du Partenariat de la montagne et avec son concours, les sept pays des Andes (Argentine, Chili, Colombie, Équateur, État plurinational de Bolivie, Pérou et République bolivarienne du Venezuela), le PNUE et la Direction suisse du développement et de la coopération ont créé l'Initiative andine, une plateforme régionale qui favorise le développement durable dans les régions montagneuses grâce à la collaboration, à la sensibilisation, au dialogue et à l'échange d'informations entre scientifiques et décideurs politiques sur les priorités de la région. L'Initiative andine, dont le Ministère chilien des affaires étrangères est le coordinateur régional et le Consortium pour le développement durable de l'éco-région andine assure le secrétariat technique, est devenue une instance de coopération transfrontières à part entière à même de permettre la mise en œuvre des stratégies et des politiques aux niveaux national, régional et international.

69. En avril 2019, le Gouvernement canadien a annoncé qu'il apporterait, en cinq ans, un financement de 18,3 millions de dollars canadiens (environ 13,6 millions de dollars des États-Unis) à un ambitieux programme visant à stimuler la recherche, la formation et l'échange de connaissances pour contribuer à la durabilité et à la prospérité des régions montagneuses du Canada. Le Réseau canadien des montagnes, hébergé par l'Université d'Alberta, finance, à travers le pays, 14 projets de recherche initiale consacrés à des thèmes tels que les paysages culturels, les écosystèmes, les risques, la gouvernance autochtone et la gestion des terres, et les moyens de subsistance. Il s'efforce de permettre aux acteurs autochtones d'assurer la direction des activités de recherche, de gouvernance et de gestion et est résolu à combiner les modes traditionnels d'acquisition des connaissances – autochtones ou non – pour régler les problèmes des régions montagneuses.

D. Recommandations concernant le développement durable dans les régions montagneuses

70. Les personnes vivant dans les régions montagneuses sont parmi les plus vulnérables du monde ; les interventions locales, nationales et régionales en faveur du développement doivent donc, conformément à l'engagement de ne laisser personne de côté pris en vertu du Programme 2030, accorder une attention particulière à leurs besoins.

71. Comme souligné dans le présent rapport, des mesures sont prises dans les pays de montagne pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, et la coopération régionale et mondiale, déjà bien en place, se développe. Au même moment, il apparaît clairement qu'il faut agir d'urgence pour réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion dans les régions montagneuses et y renforcer la résilience de la population et des écosystèmes face aux changements climatiques et à la dégradation des ressources naturelles.

72. Les mesures proposées ci-après visent à combler les lacunes recensées.

Renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes et protéger la biodiversité

73. Pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes et protéger la biodiversité, il est recommandé que les États Membres :

a) Élaborent et appliquent des mesures propres à renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et la résilience des populations

²² Observatoire pyrénéen du changement climatique, *Le changement climatique dans les Pyrénées : impacts, vulnérabilités et adaptation*, 2018. Disponible à l'adresse <https://www.opcc-ctp.org/sites/default/files/documentacion/opcc-informe-fr-print.pdf>.

montagnardes ainsi qu'à réduire l'exposition aux risques climatiques en produisant et en utilisant davantage d'informations relatives au climat et aux risques de catastrophe, en créant des cartes de risques et des plateformes sur la question, en améliorant les dispositifs d'alerte rapide et en appliquant l'approche fondée sur les risques tout au long de la planification du développement ;

b) Évaluent les effets des changements climatiques sur l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture ainsi que sur les personnes dont les moyens de subsistance dépendent de ses secteurs, et leur vulnérabilité à ces changements ;

c) Privilégient l'adaptation fondée sur les écosystèmes, conformément aux directives adoptées à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en 2018, et une conservation de la vie sauvage s'inspirant d'une démarche respectueuse du climat, qui sont des outils efficaces en vue de réduire l'impact sur les populations et les espèces ;

d) Accroissent leurs investissements et mettent en place une coordination locale, régionale et transfrontières robuste afin d'agir de façon concertée pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C d'ici à 2100 ;

e) Consolident leurs institutions chargées de faire progresser l'adaptation aux changements climatiques en renforçant la capacité du personnel local de promouvoir des stratégies axées sur les paysages et une agriculture intelligente face au climat.

Améliorer les moyens de subsistance dans les régions montagneuses

74. Pour améliorer les moyens de subsistance dans les régions montagneuses, il est recommandé que les États Membres :

a) Encouragent la diversification des moyens de subsistance en consolidant et en raccourcissant les chaînes de valeur des produits de montagne, en favorisant l'écotourisme, en renforçant les capacités institutionnelles, techniques, entrepreneuriales et commerciales des producteurs et des institutions, en facilitant l'accès aux marchés et en promouvant des dispositifs de services fondés sur les écosystèmes en faveur des agriculteurs des régions montagneuses ;

b) Consolident et mettent à profit les données d'expérience et les innovations issues de l'initiative des produits du Partenariat de la montagne ;

c) Associent les collectivités locales, tirent parti des connaissances traditionnelles et ouvrent des perspectives aux femmes et aux populations autochtones ;

d) Renforcent l'agriculture familiale de montagne en autonomisant les femmes et en veillant à l'égalité des genres, en promouvant des politiques spécifiques en faveur de l'agriculture familiale de montagne, en mettant en place un régime foncier sûr, en garantissant l'accès des exploitations agricoles familiales des régions montagneuses aux ressources et en améliorant les infrastructures de base dans ces régions ;

e) Veillent à concilier le développement du tourisme de montagne et la préservation des écosystèmes montagneux et à associer la population à l'élaboration des politiques relatives au tourisme dans ces régions afin que celui-ci soit durable à long terme et en phase avec les objectifs de développement durable.

Processus internationaux

75. Pour mettre les processus internationaux au service du développement des régions montagneuses, il est recommandé que les États Membres :

a) Accordent la priorité aux questions relatives aux montagnes dans les programmes et processus de développement en appliquant les engagements contractés en vertu du cadre d'action du Partenariat de la montagne pour l'application du Programme 2030 dans les régions montagneuses, notamment l'engagement pris de faire référence à la montagne lors des examens nationaux volontaires ;

b) Œuvrent à la prise en compte systématique des questions relatives aux montagnes dans les processus liés aux conventions des Nations Unies et les activités des autres instances mondiales compétentes, y compris dans le débat sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la nouvelle donne pour la nature.

Mécanismes financiers et partenariats avec le secteur privé

76. Pour établir des mécanismes financiers et conclure des partenariats avec le secteur privé, il est recommandé que les États Membres :

a) Accroissent les investissements consacrés à la prévention des risques de catastrophe et à la préparation à ces risques dans le secteur agricole ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles dans les régions montagneuses, conformément aux priorités énoncées dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), dans lequel il est indiqué qu'il est bien moins coûteux de s'attaquer aux facteurs de risque sous-jacents que de privilégier les interventions et les mesures de relèvement mises en œuvre au lendemain de catastrophes ;

b) Encouragent la création d'une filière rapide pour faciliter l'accès des projets de développement durable dans les régions montagneuses aux fonds d'investissements pour le climat et l'environnement tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat et, ainsi, renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des groupes les plus vulnérables, atténuer les effets des changements climatiques, contribuer à la durabilité des systèmes alimentaires des régions montagneuses et préserver la biodiversité ;

c) Soutiennent des plateformes de coopération multipartites efficaces, telles que le fonds du secrétariat du Partenariat de la montagne, qui fournit aux collectivités et aux institutions des régions montagneuses le capital de départ dont elles ont besoin pour remédier à des problèmes ou lacunes, par exemple en matière d'adaptation aux changements climatiques, de renforcement des capacités et de développement des chaînes de valeur.

Gouvernance et institutions ouvertes à tous

77. Pour promouvoir une bonne gouvernance et des institutions ouvertes à tous, il est recommandé que les États Membres :

a) Soutiennent des plateformes de coopération multipartites efficaces, telles que le Partenariat de la montagne ;

b) Améliorent, au niveau national, la coordination entre les organismes publics, les institutions, le milieu universitaire, les acteurs économiques, le secteur privé et les collectivités, notamment en matière de gestion des risques et d'adaptation ;

c) Traitent le renforcement de la résilience des écosystèmes et la réduction de la pauvreté en zone rurale de manière globale et adoptent des politiques et dispositifs de protection sociale résilients qui tiennent compte des risques ;

d) Élaborent des politiques propres aux régions montagneuses et mettent au point des mécanismes de gouvernance multipartites tenant compte de la complexité de ces régions, de la gestion des ressources naturelles, de l'aménagement des bassins versants, de la gestion durable de l'eau et des forêts, de la réduction des risques de catastrophe, de la dégradation des terres et de la désertification, de l'agro-écologie et des moyens de subsistance de la population ;

e) Formulent des politiques, stratégies et programmes de développement des régions montagneuses multisectoriels et favorables aux pauvres intégrant les changements climatiques et permettant d'améliorer la résilience des populations rurales indigentes, en particulier celle des femmes et des jeunes, ainsi que leur capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques ;

f) Promeuvent, aux niveaux régional et local, des systèmes, partenariats et alliances multilatéraux favorisant la participation active des citoyens et de la société civile et intégrant les différents secteurs et niveaux administratifs.

Recherche et données

78. Pour améliorer la recherche et les données sur les questions propres aux régions montagneuses, il est recommandé que les États Membres :

a) Encouragent la création de services de surveillance et de prévision à long terme complets chargés de produire des informations à l'appui des plans d'adaptation et d'établir des rapports sur la réalisation des objectifs relatifs aux régions montagneuses énoncés dans des cadres d'action internationaux, tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) Valident des données nationales au titre de l'Indice de couvert végétal montagneux, à savoir l'indicateur relatif à la cible 15.4 associée aux objectifs de développement durable, améliorent la précision de ces données et affinent l'analyse qui en est faite au niveau national afin que des politiques appropriées soient appliquées pour rétablir et protéger les environnements montagneux ;

c) Intensifient la collecte et la diffusion de données économiques, sociales, environnementales et météorologiques désagrégées sur les régions montagneuses afin d'étayer les orientations formulées aux niveaux local, national, régional et international ;

d) Élaborent des méthodes de collecte de données communes visant à harmoniser les bases de données ;

e) Soutiennent davantage la recherche sur les régions montagneuses et les réseaux de recherche, ce qui leur permettra de mieux observer et prédire les changements climatiques et de fournir des informations pertinentes à l'appui de décisions propres à accroître la résilience des écosystèmes et de la société face aux changements survenant à l'échelle planétaire et aux pressions qui s'exercent sur le développement dans les régions montagneuses ;

f) Promeuvent des activités de recherche utiles pour la société et axées sur les besoins des collectivités ;

g) Documentent les pratiques liées aux connaissances autochtones et traditionnelles dans le cadre des systèmes alimentaires des régions montagneuses.